INTER 87 - FSU



INTER 87 - Section des personnels du Conseil Général Tout courrier :

## INTER 87 FSU

8, Place des Carmes 87000 Limoges

Répondeur: 05 55 45 10 17 / Fax: 05 55 45 12 46 / @:
fsu@cg87.fr
Permanence tous les Jeudis de 14H à 17H

Jeudi 17 juin 2010

## NOS DROITS, NOS EMPLOIS, NOS SERVICES EN DANGER, RESISTONS

Nous n'avons pas siégé au CTP de lundi 14 juin qui n'a donc pu statuer faute de quorum. Nous avons pris cette décision, comme suite aux décisions unilatérales que le Conseil général veut nous imposer. Le CTP a été re - convoqué aujourd'hui sur le même ordre du jour. Aucun dossier n'a été retiré pour d'éventuelles négociations.

Nous nous sommes rendus à ce CTP pour exprimer notre protestation et défendre sur tous les dossiers l'intérêts des agents et des services.

Nous appelons une seconde fois tous les collègues à participer massivement aux heures mensuelles d'infos lundi 21 juin de 13h30 à 16h30 à la salle polyvalente des Carmes, coorganisée avec les élus de la CGT, réunion au cours de laquelle nous donnerons le détail de cette réunion. Ces réunions sont autorisées.

Pour que chacun mesure la dégradation du dialogue social dans notre collectivité et les mesures qui vont détériorer nos conditions de travai, nous vous communiquons la déclaration que nous venons de faire ce matin au C.T.P.

« Avant le début de cette séance, qui se déroule 4 jours seulement après le CTP convoqué lundi 14 juin et auquel nous avons refusé de siéger, les élus FSU tiennent a exprimé leur protestation, tant sur la forme que sur le fond, sur les conditions du dialogue social dans notre collectivité ».

En effet, comme vous le savez des réorganisations majeures dans plusieurs pôles sont soumis au comité technique paritaire :

- le nouvel éclatement du pôle solidarité-enfance avec la création du pôle insertion,
- la partition du pôle patrimoine,
- l'intégration du parc de l'équipement dans deux pôles différents du Conseil général

Aucune discussion en amont avec les organisations syndicales et les représentants des personnels du Conseil général n'a été organisée sur les conséquences de ces nouvelles réorganisations très importantes pour les personnels et le fonctionnement des services. Pour le pôle Insertion aucune réunion de travail n'a même été tenue avec les cadres et techniciens de ce secteur majeur pour la politique départementale

Mais le plus grave réside aujourd'hui dans la remise en cause unilatérale d'éléments majeurs du contrat social, et là aussi sans discussion préalable avec les représentants des personnels ; à savoir les modalités de remplacements en cas de maladie, de maternité et de temps partiel. En 4 pages, le fruit de négociations de plusieurs années, de protocoles établis non seulement pour l'exercice des droits des agents, mais aussi et surtout pour la continuité du service public, sont remis en cause.

Ces décisions autoritaires sont édictées de manière lapidaire, sans même que le reste des protocoles patiemment écrits ne soient modifiés, ce qui sera source de confusion, de conflits, d'arbitrage forcément inéquitables.

Par ailleurs, en une phrase, nous apprenons que l'avenir du niveau d'emplois dans notre collectivité n'est plus garanti, du fait de l'incertitude qui pèsera sur chaque poste à l'occasion de chaque départ en retraite. Pas un mot n'est écrit garantissant un quelconque volume d'emploi, pas un mot n'est écrit sur les missions et les postes que le Conseil général veut supprimer, transformer, requalifier.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire des relations sociales au Conseil général, notre syndicat n'a pu tenir des heures mensuelles d'informations avant le CTP. Cela parce qu'au dernier moment, par courrier reçu par la FSU vendredi dernier pour une réunion, syndicale programmée pour lundi après midi 14 juin , l'administration a estimé que nous ne pouvions nous réunir dans nos locaux syndicaux pour des raisons de sécurité. Toutes nos demandes vendredi après midi pour trouver une solution de proximité du fait des délais, y compris dans l'une des deux grandes salles de l'Espace Noriac, nous a été refusé. L'argument étant que celles ci n'auraient plus qu'une vocation culturelle. Ces salles étaient disponibles. Nous y avions d'ailleurs par le passé organisé deux assemblées générales. Mais les temps changent.

Force est de constater que malgré le courrier que nous avons adressé au Président du comité technique paritaire lundi 14 juin, l'administration n'a organisé aucune réunion de concertation entre ces deux CTP, aucun dossier n'a été retiré de l'ordre du jour pour être discuté et négocié.

Ces faits entre résonnance aujourd'hui avec d'autres difficultés : l'absence de toute réunion du comité des œuvres sociales depuis plus d'un an malgré nos demandes, l'arrêt de la vie de l'amicale sans substitution par une autre structure alors que cela avait été promis avant le déménagement des services, le refus global de la guasi totalité des avis de la dernière commission formation, la diminution drastique du volume d'heures de formation malgré la mise en place du droit individuel à la formation.... Comment ne pas évoquer non plus, la dernière réunion de concertation sur les personnels TOS pour laquelle l'administration nous avait été demandé de faire des propositions écrites avant la réunion ; ce que nous avons fait de manière intersyndicale. Malheureusement au cours de la réunion aucun des représentants de l'administration n'était visiblement mandaté pour discuter de nos propositions. Aucune négociation n'a donc eu lieu. Tout a été renvoyé vers la direction générale des services. Nous ne savons ni quand, ni comment elle traitera nos propositions. Cerise sur la gâteau, nous avons appris au cours de cette réunion que le rappel de primes pour les personnels TOS ne serait pas réalisé sur le premier semestre comme la direction s'y était clairement engagée mais est suspendu maintenant à la fin des négociations pour lesquelles nous n'avons ni réponse, ni nouvelle réunion de négociations.

Nous voudrions dire ici que pour les agents du conseil général, aujourd'hui c'est la double peine.

D'un côté des décisions autoritaires prises sans concertation par notre employeur et de l'autre, une politique gouvernementale anti sociale, brutalement aggravée hier avec la remise en cause de nos droits à la retraite.

Nous pensons que les représentants élus des personnels, comme tous les agents qui ont choisi de travailler au Conseil général pour l'intérêt public, méritent autre chose que la manière dont leur droits et leurs services sont traités aujourd'hui.